

Séance du conseil municipal du Mardi 13 juillet 2021 à 19h00

L'an deux mille vingt et un, le mardi 13 juillet, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle multi-activités, sous la présidence de Monsieur Franck ROBILLARD, maire.

Présents : Olivier Davy, Clarisse Fougeray, Thierry Goux, Eric Montaigne, Olivier Pinel, Julia Quellien, Franck Robillard, Sandrine Roullier

Procuration : Sarah Balouka à Clarisse Fougeray, Sonia Pupin à Franck Robillard, Laurence Adam à Thierry Goux, Nicolas Gilles à Olivier Pinel, Bruno Onfroy à Julia Quellien

Absents : Valérie Albareda, Julie Lemièrre

Secrétaire de séance :

Rappel de l'ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu du conseil de juin
2. Point travaux gymnase
3. Emprunt travaux gymnase
4. Convention avec le département pour l'implantation de haies
5. Devis bornage chemin des Tourelles
6. Achat terrain
7. Convention Fondation du Patrimoine pour la rénovation de la toiture de l'église de Bully
8. Loyer accrobranche

Questions et informations diverses

- Fête patronale
- Point travaux maison communale
- Accroche porte commission environnement

1- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 17 juin 2021

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu.

2- Point travaux gymnase

Franck Robillard expose au conseil municipal l'avancement des travaux du gymnase. Il informe que le bardage censé être posé début août ne sera livré que fin septembre mais que le bâtiment sera couvert dès mercredi prochain. Il informe également d'un problème évoqué par M Chanu concernant le toit de l'ancien vestiaire. En effet auparavant celui-ci permettait l'accès pour entretenir la gouttière mais que le nouveau bardage prévu, plus épais, rendra impossible l'entretien du chéneau destiné à capter

les eaux de pluie. Le charpentier et le couvreur proposent donc de réaliser un toit à simple pente. Ils fourniront un devis (entre compris entre 5 000 et 6 000€) semaine prochaine.

3- Emprunt travaux gymnase **-Délibération 54 /2021-**

Olivier Pinel expose au conseil municipal que l'emprunt envisagé correspond à la moitié du cout de la rénovation du gymnase cumulé avec la reprise de l'emprunt actuel de la commune. Cela permettrait de ne pas augmenter le remboursement des échéances et de passer à un taux fixe. Il rappelle qu'il a sollicité trois banques différentes (la Banque Postale, le Crédit Agricole et la Caisse d'Epargne) et que la proposition du Crédit Agricole, après négociation, semble la plus intéressante.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé d'Olivier Pinel et de Monsieur le maire, et après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de réaliser un emprunt au Crédit Agricole de 1 325 000 euros sur une durée de 25 ans avec un taux fixe de 1,24% ainsi que des échéances constantes trimestrielles.

4- Convention avec le département pour l'implantation de haies **-Délibération 55/2021-**

Olivier Pinel expose au conseil municipal que sur la RD 147 est envisagé l'implantation de haies par le Conseil Départemental qui prendra en charge le coût. Une convention sera établie entre ce dernier et la commune concernant l'entretien qui sera à la charge de la commune.

Olivier Pinel et Nicolas Gilles exposent également que le groupe de travail de la commission environnement envisage l'implantation de haies Chemin des Tourelles (prévue cette année) et tout le long de la piste cyclable entre Feuguerolles et Bully (envisagée l'année prochaine). Il évoque la demande d'une subvention au Conseil Départemental qui peut s'élever à hauteur de 70% du coût des haies ainsi que la main d'œuvre.

Olivier Pinel précise qu'une fois le projet terminé, 3,5 kms de haies seront implantées, ce qui sera bénéfique pour l'érosion des sols, la biodiversité, le captage d'eau...

Le conseil municipal, après en avoir délibéré accepte la proposition par 10 voix pour et 2 abstentions, et autorise monsieur le Maire à signer la convention entre la commune et le Conseil Départemental pour l'implantation de haies sur la RD147.

5- Devis bornage chemin des Tourelles **-Délibération 56 /2021-**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que pour l'implantation de haies Chemin des Tourelles un devis concernant le bornage a été demandé à deux entreprises différentes, Géomat (3 840€ TTC) et cabinet Patrick Lallouet (3 142,20€ TTC).

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de retenir le devis du cabinet Lallouet. Le conseil municipal accepte à l'unanimité le devis du cabinet Patrick Lallouet à hauteur de 3 142,2€ TTC.

6- Achat terrain **-Délibération 57 /2021-**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal le problème rencontré par M Lerouillois depuis l'année 2002 concernant l'inondation de sa parcelle par des résurgences d'eaux pluviales et d'eaux usées provenant du réseau d'assainissement collectif de la commune.

Dans le cadre du protocole d'accord, la commune et Monsieur Lerouillois avaient convenu que :

- la commune s'engage à acquérir la parcelle concernée au coût de 1.50€/m² (environ 5 000m²)
- La prise en charge des frais afférents à cette cession
- les frais de clôture

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'engager les frais nécessaires pour finaliser cet engagement.

Après délibération, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le respect de cet accord en engageant les frais nécessaires à cette cession.

7- Convention Fondation du Patrimoine pour la rénovation de la toiture de l'église de Bully

-Délibération 58 /2021-

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune adhère à la Fondation du Patrimoine. Il propose que pour la restauration de la toiture de l'église de Bully (couverture + charpente) en partenariat avec l'Association de Sauvegarde du Patrimoine, une souscription publique soit lancée via la Fondation du Patrimoine. Il informe que la Fondation retiendrait une commission pour cette campagne de mécénat.

Mme Julia Quellien précise qu'une subvention sera également demandée au Département au service du Patrimoine. Celle-ci peut prendre en charge de 30 % de la somme totale. Elle informe également que l'Association de Sauvegarde du Patrimoine s'est engagée à prendre en charge 4 500€ du coût des travaux de couverture et de charpente.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal d'engager la commune à hauteur de 20 000€.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver le projet présenté par Monsieur le Maire
- D'autoriser monsieur le Maire à signer tous documents permettant la finalisation de la souscription
- De solliciter l'obtention auprès des différents co-financeurs d'un montant d'aides publiques et privées sur la base du montage financier prévisionnel
- De valider la participation financière de la commune prévue dans le plan de financement soit 20 000€

8- Loyer accrobranche

-Délibération 59 /2021-

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le 16 janvier 2020 avait été votée par l'ancienne équipe municipale, l'acceptation de la location de 5 arbres supplémentaires à la société AccroFury en fixant le loyer pour l'année 2020 à 4 400€ (cf. délibération 04/2020).

Monsieur le Maire rappelle également que suite à la crise sanitaire et pour répondre à la demande du responsable d'AccroFury, une remise sur loyer de 1 000€ ainsi que l'acceptation de repousser l'augmentation du loyer avait été voté le 26 mai (cf. délibération 19/2020).

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de fixer le loyer pour l'année en cours à 4 400€.

Après délibération le conseil municipal accepte, à l'unanimité, de fixer le loyer à 4 400€ pour l'année 2021 à la société AccroFury représentée par M Girard-Lecuyer.

Questions et informations diverses

- Monsieur le Maire informe que le feu d'artifice sera maintenu le samedi soir lors de la fête patronale, ainsi que la messe du dimanche matin en l'église de Bully. En revanche le conseil municipal souhaite avoir des précisions concernant la course de vélo organisée chaque année. En effet le montant de cette dernière augmente chaque année et demande beaucoup de mobilisation sur toute la journée. En revanche le Comité des Fêtes organise un repas moules frites le samedi soir ainsi qu'un repas champêtre le dimanche midi, ainsi que la traditionnelle fanfare et les manèges. Après avoir échangé avec le comité des fêtes, le conseil municipal soutient le choix du comité des fêtes de ne pas organiser de course cycliste cette année.

- Thierry Goux informe que les travaux de rénovation dans la maison communale restent nombreux. Il faut mobiliser plus de bénévoles si la commune envisage de débiter la location le 1^{er} septembre. Thierry Goux précise que ça semble difficile aux vues des travaux restants à réaliser (peintures murs, fenêtres escalier, ainsi que la pose de la faïence,...)

- Monsieur le Maire expose que, suite à la formation de la commission environnement, il est envisagé d'impliquer les citoyens de la commune par le biais d'un petit questionnaire sous forme d'accroche porte. Ce dernier serait déposé sur chaque habitation puis récolté 3 jours après. Une soirée débat serait alors organisée. Les citoyens seraient conviés pour leurs présenter la synthèse des réponses et les projets envisagés pour répondre à leurs attentes.

-Délibération 60 /2021-

- Thierry Goux présente au conseil municipal les devis de l'entreprise La Marelle concernant les coussins berlinois approuvés au dernier conseil municipal. Ce devis contient aussi la dépose des panneaux restants sur la commune mais ne servant plus ainsi que les panneaux « rue de la Croix » et « Rue de la Croisée des Chemins ». Il s'élève à 3 994€. A l'unanimité, le conseil municipal approuve le devis de l'entreprise La Marelle.

Séance levée à 21h00